



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102467</b>	De <b>M. Christian Hutin</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Action et comptes publics
<b>Rubrique</b> > personnes âgées	<b>Tête d'analyse</b> > dépendance	<b>Analyse</b> > aidants familiaux. statut. soutien.
Question publiée au JO le : <b>07/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Christian Hutin alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur la situation discriminante qui est faite aux aides familiaux lorsque ceux-ci souhaitent procéder à la régularisation de leur situation. En effet, dès lors qu'ils envisagent de procéder à la régularisation des cotisations sociales (retraites en particulier) qui précèdent notamment leur 18ème anniversaire, le RSI accepte de reconnaître l'activité d'aide familial et valide un certain nombre de trimestres mais n'accepte pas la possibilité de procéder aux règlements qui permettraient de les transformer en trimestres cotisés. Or les artisans, les agriculteurs et l'ensemble des salariés se voient offerts cette possibilité. Il souhaite donc connaître les dispositions que Mme la Secrétaire d'État compte prendre pour remédier à cette situation.